



Une autre vie s'invente ici !

**PLAN DE PAYSAGE
VALLÉE VERTE**

Orientations

Synthèse cartographique du Plan de paysage Vallée verte

Orientation 1

Pour la protection de la ressource en eau et la sobriété de ses usages.

Orientation 2

Pour la consolidation de l'activité agricole et l'accompagnement de son adaptation.

Orientation 3

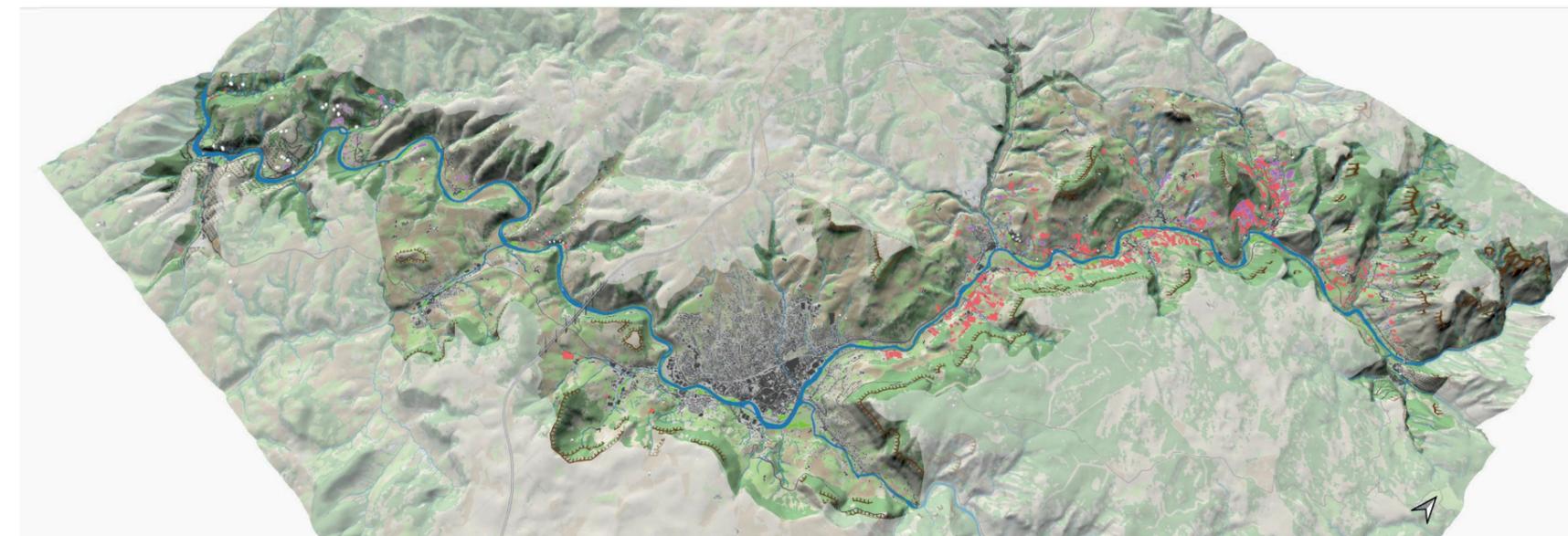
Pour l'attractivité du territoire et la conciliation des usages.

Orientation 4

Pour la quiétude et la résilience du cadre de vie.

Orientation 5

Pour la préservation de la richesse écologique et du petit patrimoine bâti.



Mesure 1 : Adapter les usages de la ressource avec une meilleure connaissance des besoins et de leur rationalisation.



Mesure 2 : Assurer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource AEP.



Mesure 3 : Accompagner les arboriculteurs professionnels pour assurer la transition écologique et climatique des vergers.



Mesure 4 : Accompagner les arboriculteurs pluriactifs pour maintenir leurs vergers.



Mesure 5 : Développer le maraîchage, la vigne et de nouvelles cultures adaptées au climat.



Mesure 6 : Planifier puis aménager les aires d'accueil et de stationnement.



Mesure 7 : Mieux concilier les usages de la rivière et assurer un partage raisonné de l'espace.



Mesure 8 : Compléter les liaisons douces et développer les équipements ad hoc.



Mesure 9 : Requalifier les espaces publics.



Mesure 10 : Réhabiliter le bâti vacant dans les villages.



Mesure 11 : Lutter contre l'enfrichement.



Mesure 12 : Réhabiliter les « faïsses ».



Mesure 13 : Réhabiliter le patrimoine bâti emblématique.

Sommaire



INTRODUCTION
06

**UN DÉFI
TRANSVERSAL,
LA MAÎTRISE
DU FONCIER**
10

ORIENTATION 1
12

ORIENTATION 2
18

ORIENTATION 3
24

ORIENTATION 4
30

ORIENTATION 5
36

LE ROZIER
PEYRELEAU
MOSTUÉJOULS
RIVIÈRE-SUR-TARN
LA CRESSE
COMPEYRE
PAULHE
VERRIÈRES
AGUESSAC
MILLAU
CREISSELS
COMPRÉGNAC
SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON
SAINT-ROME-DE-TARN
MONTJAUX
LE VIALA-DU-TARN

Vallée verte : ce nom, choisi pour désigner notre Plan de paysage en vallée du Tarn, évoque instantanément un pays de cocagne. À titre personnel, il me fait songer à cette Vallée Heureuse que j'ai contemplée avec étonnement lors d'un trek au Maroc, semblable à une oasis au sein du Haut-Atlas. De fait, la vallée du Tarn, dans le Parc naturel régional des Grands Causses, s'impose comme une terre nourricière. Depuis l'époque romaine, ni les turbulences de l'histoire, ni les calamités agricoles dont le phylloxéra, ni les marasmes économiques, ni les aléas climatiques comme le gel et les crues violentes du Tarn, n'ont eu raison de sa vocation viticole, arboricole et maraîchère.

De la sortie des Gorges du Tarn jusqu'au seuil des Raspes, la vallée est riche de sa tradition agricole et de sa diversité paysagère : mosaïque de parcelles cultivées en amont de l'agglomération Millau-Creissels, versants secs et parfois en terrasses de la partie aval. Mieux : la physionomie des paysages de la vallée est indissociable de l'activité agricole et de sa persistance.

Aujourd'hui plus que jamais peut-être, la vallée doit aborder des défis d'envergure. En premier lieu : l'adaptation au changement climatique, dont les incendies de 2022 à Mostuéjols et Comprégnac ont rappelé si nécessaire la réalité tangible. La préservation de la ressource en eau.

Éditorial



La protection de la santé humaine et environnementale, via l'adoption progressive de solutions biologiques pour lutter, par exemple, contre la Drosophila Suzukii, ravageuse des cerisiers. Une meilleure inscription dans les circuits courts, pour contribuer plus encore à l'autonomie alimentaire du bassin de vie. La poursuite de la mise en œuvre d'un tourisme durable, soucieux de la gestion des flux de fréquentation et du respect de la biodiversité. La sauvegarde de nos paysages et de notre cadre de vie, si attractifs et si précieux.

Ce Plan de paysage, dans une approche intégrée des enjeux, propose un ensemble d'actions pour une vallée productrice, résiliente et génératrice de qualité de vie et de lien social. Déployé sur seize communes, il est le fruit - le terme va de soi ! - d'une réflexion et d'une co-construction entre acteurs publics, consulaires, associatifs, agricoles, touristiques, syndicats de rivière... Il ne constitue pas un document réglementaire, comme peut l'être un plan local d'urbanisme, mais un socle stratégique qui enrichit la réflexion autour des projets d'aménagement. Le Plan de paysage est un document volontaire, porteur d'un avenir à construire et à réinventer ensemble pour que la vallée du Tarn soit, durablement, une vallée verte où il fait bon vivre.

Jean-François Dumas

Vice-président du Parc naturel régional des Grands Causses

Introduction

L'eau de la rivière Tarn, les terrasses agricoles, les équipements touristiques, l'habitat rural, le patrimoine écologique et vernaculaire : toutes les thématiques du Plan de paysage se retrouvent sur cette vue de Mostuéjols

Parmi tous les ensembles paysagers qui composent le Parc naturel régional des Grands Causses, la vallée du Tarn, du seuil des Gorges à l'orée des Raspes, se distingue par sa tradition viticole et arboricole.

Les cultures de la vigne, de la cerise, de la prune et de la mirabelle, de la truffe, en ont façonné les coteaux. Selon l'emplacement des parcelles et leur exposition, vignes, vergers et chênaies s'étagent sur les versants plus ou moins pentus qui descendent vers la rivière Tarn. Des « faïsses », anciennes terrasses cultivables, jusqu'aux villages de caves à vin, un singulier patrimoine vernaculaire marque le paysage de son empreinte.

Plus ouverte que les canyons des Gorges du Tarn et que les escarpements boisés des Raspes, plus fertile que les Causses qui la surplombent, la vallée du Tarn est l'écrin de plusieurs villages, à vocation résidentielle ou touristique, et d'une agglomération urbaine constituée par Millau et Creissels. Du Rozier au Viala-du-Tarn, la rivière serpente sur le territoire de seize communes au total. Entre causse Rouge, causse Noir et plateau du Larzac, elle est enjambée par le Viaduc de Millau.

Un éventail de labels qualitatifs et de zonages de protection (Grand Site de France en projet, Grand Site Occitanie, AOP vin des Côtes de Millau, 7 zones Natura 2000, 16 Znieff) atteste à la fois l'attrait paysager et la richesse - mais aussi la fragilité - écologique de la vallée du Tarn, havre de biodiversité pour une faune et une flore exceptionnelles comme ordinaires.

En cohérence avec la nouvelle Charte du Parc naturel régional et les autres documents stratégiques ou de planification en vigueur (PCAT, SAGE, Zone agricole protégée...), la mise en œuvre du Plan de paysage souligne la prégnance particulière, en vallée du Tarn, des enjeux de préservation et d'adaptation auxquels est confronté, plus largement, le bassin de vie. Prégnance liée aussi bien à l'identité « culturelle » de la Vallée verte qu'à la fréquentation de ses sites touristiques, de ses spots de baignade et de loisirs de pleine nature. La résilience au changement climatique en cours, la préservation de la ressource en eau, la protection de la santé publique, la sauvegarde du patrimoine identitaire, la pérennisation de l'activité agricole, le développement des circuits courts, la résorption de l'habitat insalubre en centres-bourgs, le renforcement du lien social (espaces publics, tiers-lieux...), le bon maillage d'équipements et de services, les mobilités, la réduction des pressions sur les milieux naturels, la transition vers un tourisme plus durable, la conciliation des usages, constituent autant de défis que la Vallée verte doit relever en fonction de ses spécificités.

Ce Plan de paysage dessine la vallée du Tarn de demain, la future Vallée verte que tous ses acteurs entendent construire ensemble. Il énonce des orientations, des objectifs et un programme d'actions concrètes pour un paysage vivant, un paysage où bien vivre : « Vers une vallée productrice, résiliente et génératrice de qualité de vie ».

➔ **Si la rivière Tarn est un affluent de la Garonne, rien ne l'empêche de puiser dans le Rhône... une source d'inspiration.** Pour évaluer le champ des possibles en matière de stratégie « Plan de paysage », le comité technique a accordé une vive attention à l'expérience de la Biovallée, dans la Drôme.

Entre Vercors et Drôme provençale, la Biovallée désigne un éco-territoire de référence qui s'étend sur 2 200 km² et 94 communes regroupées dans trois intercommunalités.

Elle porte des ambitions fortes pour une économie locale et durable et pour la transition écologique de la vallée de la Drôme : atteinte de l'autonomie énergétique, transformation des pratiques agricoles et alimentaires, réduction des déchets et de l'empreinte carbone des déplacements.

La Biovallée a permis, par exemple, l'émergence d'une coopérative de plantes à parfum aromatiques et médicinales, puis d'une filière locale de transformation, créatrice d'emplois.

Par-delà les différences entre la Biovallée et la Vallée verte, leur rapprochement suggère l'ambition qui est à l'œuvre en vallée du Tarn : celle de créer un territoire unifié autour de sa tradition agricole et des enjeux de transition écologique.



5 ORIENTATIONS

1

POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET LA SOBRIÉTÉ DE SES USAGES

2

POUR LA CONSOLIDATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE SON ADAPTATION

3

POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA CONCILIATION DES USAGES

4

POUR LA QUIÉTUDE ET LA RÉSILIENCE DU CADRE DE VIE

5

POUR LA PRÉSERVATION DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE ET DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

Cinq orientations constituent la trame du Plan de paysage Vallée verte. Elles découlent du diagnostic préalable de la vallée du Tarn et d'une démarche concertée, sous l'égide d'un comité technique, entre les acteurs de la zone d'étude et les organismes compétents : Parc naturel régional des Grands Causses, mairies et communautés de communes, DREAL, Région Occitanie, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont, Association pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron (APABA), Maison de la Cerise de Paulhe, offices de tourisme, collectif « Nous voulons des coquelicots », associations de sauvegarde du patrimoine...



L'enjeu de préservation de la richesse écologique, relatif à l'orientation 5, est transversal et commun aux autres orientations, en lien notamment avec l'adaptation au changement climatique.



1 DÉFI TRANSVERSAL LA MAÎTRISE DU FONCIER

La maîtrise du foncier conditionne la mise en œuvre d'une partie du programme d'actions, elle constitue un défi transversal aux cinq orientations. Elle permet de déployer des actions sur l'espace de la zone d'étude et donc d'agir directement sur le paysage.



Qu'il s'agisse du développement du maraîchage et de la viticulture ou des échanges de vergers, la bonne maîtrise du foncier est naturellement essentielle au déploiement de la stratégie agricole de la Vallée verte. Mais il en va de même en matière de tourisme (accès aux zones de baignade, aires d'accueil...), d'alimentation en eau potable (périmètres de protection des captages), de mobilités (nouvelles liaisons douces, aires de covoiturage, sécurisation des routes départementales...), de réhabilitation du patrimoine vernaculaire (les « faïsses » p. ex.) et de reconquête de l'habitat vétuste en centres-bourgs.

Le Parc des Grands Causses, en partenariat avec la Safer, propose à ses communes membres un outil de veille sur le marché du foncier agricole et rural de la vallée du Tarn. Les alertes attireront l'attention des communes sur la possibilité d'acquérir des parcelles, soit stratégiques, soit liées à des actions à développer.

Intitulé « Vigifoncier », ce dispositif a déjà prouvé son efficacité : il a permis à la commune de Comprégnac de se rendre acquéreuse, en 2023, de 3 ha englobant des berges de rivière, un périmètre de protection de captage et une caselle à valeur patrimoniale. D'autres outils seront à déployer pour la gestion du foncier et la mise en œuvre d'actions : associations foncières, baux emphytéotiques, emplacements réservés, acquisition des biens vacants et sans maître (BSVM)...

Le Tarn en amont de Millau



Vergers à Carbassas, commune de Paulhe



L'aire de loisirs de la Barque à Saint-Georges-de-Luzençon



Le Tarn, fil bleu de la Vallée verte



Orientation

1

**POUR LA PROTECTION
DE LA RESSOURCE EN EAU ET
LA SOBRIÉTÉ DE SES USAGES**





Si l'univers karstique des Grands Causses permet le stockage naturel des eaux de pluie, la fréquence et l'intensité des sécheresses font peser une réelle inquiétude sur la recharge de l'eau souterraine.

Or le niveau du Tarn dépend aussi bien, voire plus, des résurgences souterraines qui l'alimentent que de ses affluents. Les relevés hydrologiques témoignent, malgré des épisodes diluviens liés eux aussi au changement climatique, de l'impact persistant de l'hiver 2022, aride, sur les débits des sources.

Ce constat, et les perspectives de réchauffement qui laissent présager un accroissement de l'évapotranspiration potentielle, signalent l'urgence d'une gestion raisonnée de la ressource en eau. Utilisée pour la desserte en eau potable, prélevée pour l'agriculture, le maraîchage mais aussi l'industrie, prisée pour la baignade, la pêche et les loisirs nautiques, la ressource en eau irrigue la vie quotidienne et la vitalité économique de la Vallée verte. Sa quantité n'est pas seule en jeu : une vive attention doit être accordée au maintien de sa qualité. Celle-ci est menacée par l'eutrophisation, par le risque de crues excessives, par des obstacles à l'écoulement, par le risque de pollutions d'origine anthropique que la protection des captages et l'objectif de réduction des pesticides visent à éviter.

La préservation et la protection de la ressource en eau conditionnent l'équilibre écologique de la rivière et le maintien de la biodiversité hébergée par le milieu aquatique et par la ripisylve. Elles soulèvent aussi des enjeux de santé publique. Il en va, en conséquence, de l'identité agricole, paysagère et environnementale de la vallée du Tarn et de la qualité de vie sur le territoire.

L'ORIENTATION 1 SE DÉCLINE EN DEUX MESURES

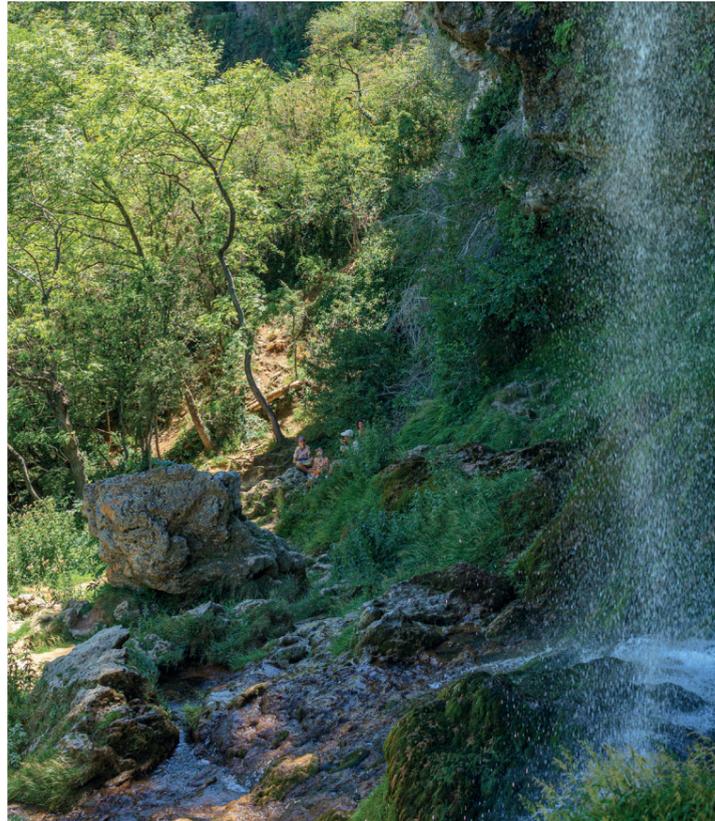


1

ADAPTER LES USAGES DE LA RESSOURCE AVEC UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES BESOINS ET DE LEUR RATIONALISATION

2

ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU ET SÉCURISER LA RESSOURCE AEP



Les cascades de Creissels

1

ADAPTER LES USAGES DE LA RESSOURCE AVEC UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES BESOINS ET DE LEUR RATIONALISATION

La stratégie de sobriété et de gestion raisonnée des usages de l'eau doit reposer sur une connaissance fine de l'état de la ressource et des besoins. Cette connaissance est un pré-requis pour éviter tout risque de mal-adaptation et favoriser une mise en adéquation durable entre la disponibilité des volumes, selon les périodes, et leur utilisation. Des foyers aux professionnels du tourisme, il importe alors de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs à une consommation économe et prudente de l'eau. Qu'il s'agisse de prélever dans le lit de la rivière ou d'ouvrir un robinet, un changement de comportements apparaît indispensable. Cette approche plus vertueuse s'inscrit, pour l'arboriculture, dans la nécessaire adaptation au changement climatique et dans l'adoption progressive de pratiques agroécologiques, moins demandeuses en arrosage. La portée collective de l'enjeu suppose un partage et une conciliation des usages de la ressource, qu'ils soient agricoles ou récréatifs.

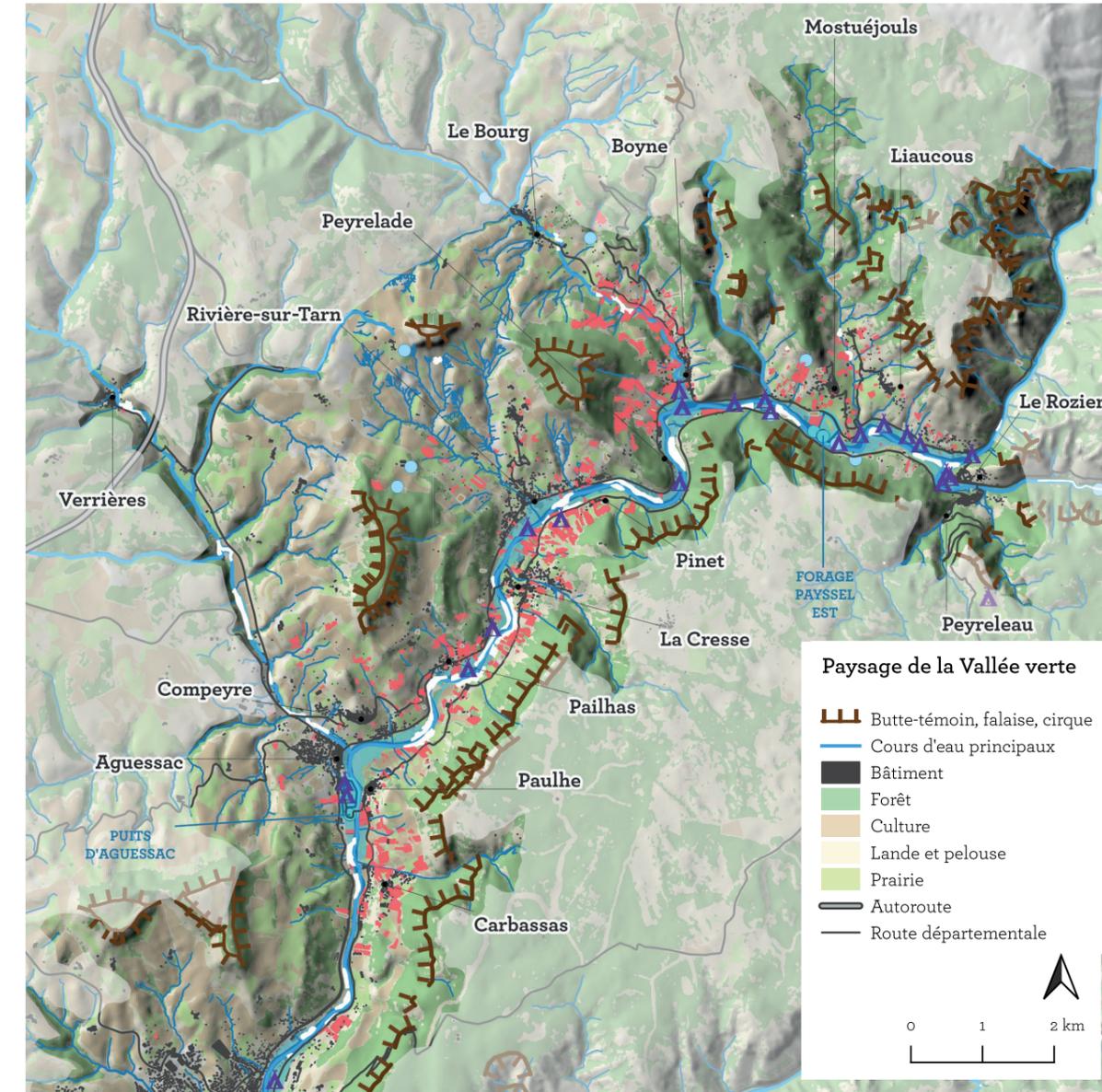
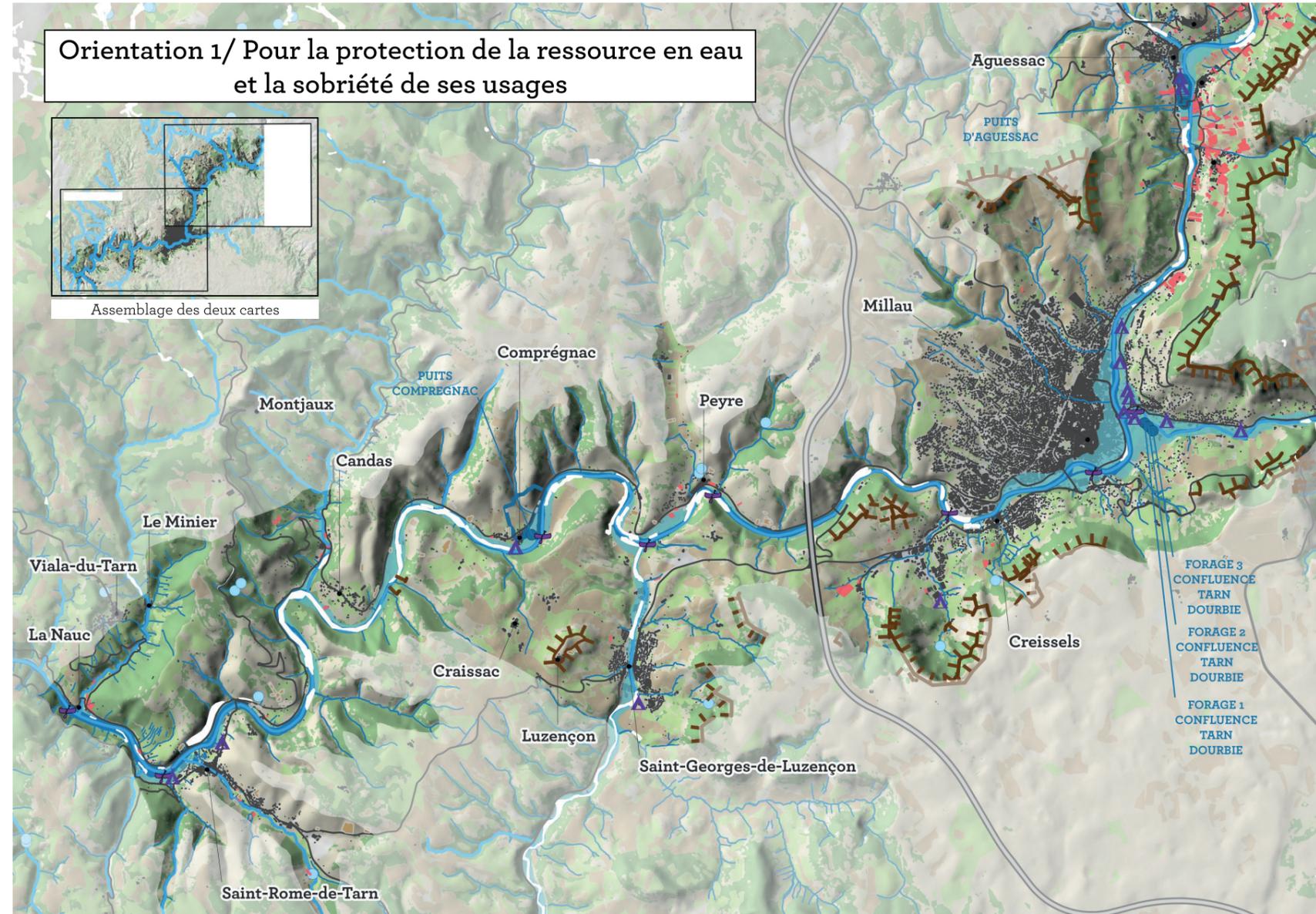
2

ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU ET SÉCURISER LA RESSOURCE AEP

La qualité de la ressource en eau est impérieuse pour l'équilibre des écosystèmes et la santé publique. Tandis que les dispositifs d'assainissement défectueux et l'eutrophisation des milieux aquatiques par les engrais peuvent menacer la qualité des rivières, l'alimentation en eau potable nécessite de prévenir les infiltrations de polluants dans la nappe phréatique. Tous les captages utilisés pour l'alimentation en eau potable doivent être dotés de périmètres de protection. Simultanément, pour atténuer le risque de contamination des nappes phréatiques, il apparaît nécessaire d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des pesticides, à l'image de l'Apaba qui intervient auprès de 11 structures arboricoles (démarche « Dephy ferme »). De même, tandis que les communes sont engagées dans le « zéro phyto », il importe de sensibiliser les campings à des démarches vertueuses, en lien avec les enjeux du tourisme durable. Enfin, la sécurisation de la desserte en eau potable suppose d'identifier de nouvelles ressources. À la condition que cette diversification vienne en complément, et non en substitution, de la stratégie de sobriété des usages, sauf à différer le problème à court terme.



LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET LA SOBRIÉTÉ DE SES USAGES



Légende

Mesure 1 : Adapter les usages de la ressource avec une meilleure connaissance des besoins et de leur rationalisation

Mesure 2 : Assurer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource AEP

- Verger
- Camping
- Captage AEP
- Périmètre de protection rapproché des captages
- Source
- Milieu humide
- Zone inondable



Orientation

2

**POUR LA CONSOLIDATION
DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET
L'ACCOMPAGNEMENT DE
SON ADAPTATION**



L'agriculture de la vallée du Tarn marque le paysage de son empreinte.

Elle préserve la variété de l'occupation des sols et notamment les milieux ouverts, havres de biodiversité. Son patrimoine rural vernaculaire, indissociable de sa tradition viticole et arboricole, parsème les coteaux. Aujourd'hui, l'agriculture en Vallée verte aborde un tournant. Elle doit relever le défi de l'adaptation au changement climatique, tout en surmontant plusieurs adversités : l'infestation des cerisiers par le ravageur *Drosophila Suzukii*, les difficultés de la transmission agricole pour les pluriactifs, la pression foncière, une tendance à l'abandon de vergers familiaux. Le nécessaire changement des pratiques agricoles doit être envisagé comme l'opportunité de déployer de nouveaux modèles de production-vente plus vertueux et moins émetteurs de carbone. Le Plan alimentaire territorial (PAT) Grands Causses Lévézou, pour l'approvisionnement en circuits courts des écoles et maisons de retraite, pourrait ouvrir des marchés aux cultivateurs de la vallée, en symbiose avec les aspirations des citoyens à une nourriture saine et locale. L'aide à l'installation et à la diversification agricoles, notamment pour l'accroissement du maraîchage sur les parcelles en fond de vallée, peut conforter l'autonomie alimentaire du bassin de vie.

L'ORIENTATION 2 SE DÉCLINE EN TROIS MESURES



3 ACCOMPAGNER LES ARBORICULTEURS PROFESSIONNELS POUR ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE DES VERGERS

4 ACCOMPAGNER LES ARBORICULTEURS PLURIACTIFS POUR MAINTENIR LEURS VERGERS

5 DÉVELOPPER LE MARAÎCHAGE, LA VIGNE ET DE NOUVELLES CULTURES ADAPTÉES AU CLIMAT



Vignes à Saint-Martin, commune de Montjaux

3

ACCOMPAGNER LES ARBORICULTEURS PROFESSIONNELS POUR ASSURER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE DES VERGERS

L'arboriculture professionnelle est portée par son ancrage historique en vallée du Tarn et par l'existence d'outils de vente - les coopératives fruitières - et de promotion - les maisons de la cerise et de la truffe. Elle n'en reste pas moins vulnérable aux adversités évoquées ci-avant, même si la ZAP (zone agricole protégée) a permis de sauvegarder la destination agricole. Le maintien du parcellaire arboricole est soumis à la rude concurrence de l'élevage en quête de foncier. Faiblement convertie en bio (à l'inverse de la viticulture), l'arboriculture de la Vallée verte doit poursuivre sa transition écologique. Il s'agit d'accompagner les professionnels dans l'adoption de pratiques plus agroécologiques, favorables à la biodiversité des sols : mise en place de plantes couvre-sol fertilisantes, diversification des cultures avec des variétés adaptées aux évolutions climatiques... Un autre enjeu est de sauvegarder les vergers en encourageant la transmission et en soutenant l'activité, notamment la diversification des essences fruitières avec des cultures innovantes et viables (pistachier par exemple). Le soutien à l'arboriculture passe aussi par la mise en place d'outils et de processus de transformation-surgélation des fruits difficilement commercialisables.

4

ACCOMPAGNER LES ARBORICULTEURS PLURIACTIFS POUR MAINTENIR LEURS VERGERS

Le vieillissement des pluriactifs, le faible attrait des vergers traditionnels auprès de leurs descendants, les carences de main d'œuvre pour la cueillette, le manque de formations techniques ou de certifications, ajoutés à l'invasion de la mouche *Suzukii*, pèsent sur l'arboriculture pluriactive de la Vallée verte. En l'espace de huit ans, le nombre de pluriactifs a diminué de 25%. Plusieurs cèdent notamment à la pression de l'élevage, en quête de prairies. Or la pluriactivité contribue au maintien des paysages de la vallée du Tarn ; elle est une composante de sa tradition familiale et, via la vente directe, de son charme touristique. Plusieurs actions doivent permettre d'endiguer le délaissement progressif des surfaces cultivées par les pluriactifs. La transmission de ces vergers, les échanges fonciers entre arboriculteurs, l'aide à l'installation de nouveaux arboriculteurs, sont autant de pistes à explorer et de démarches à engager.

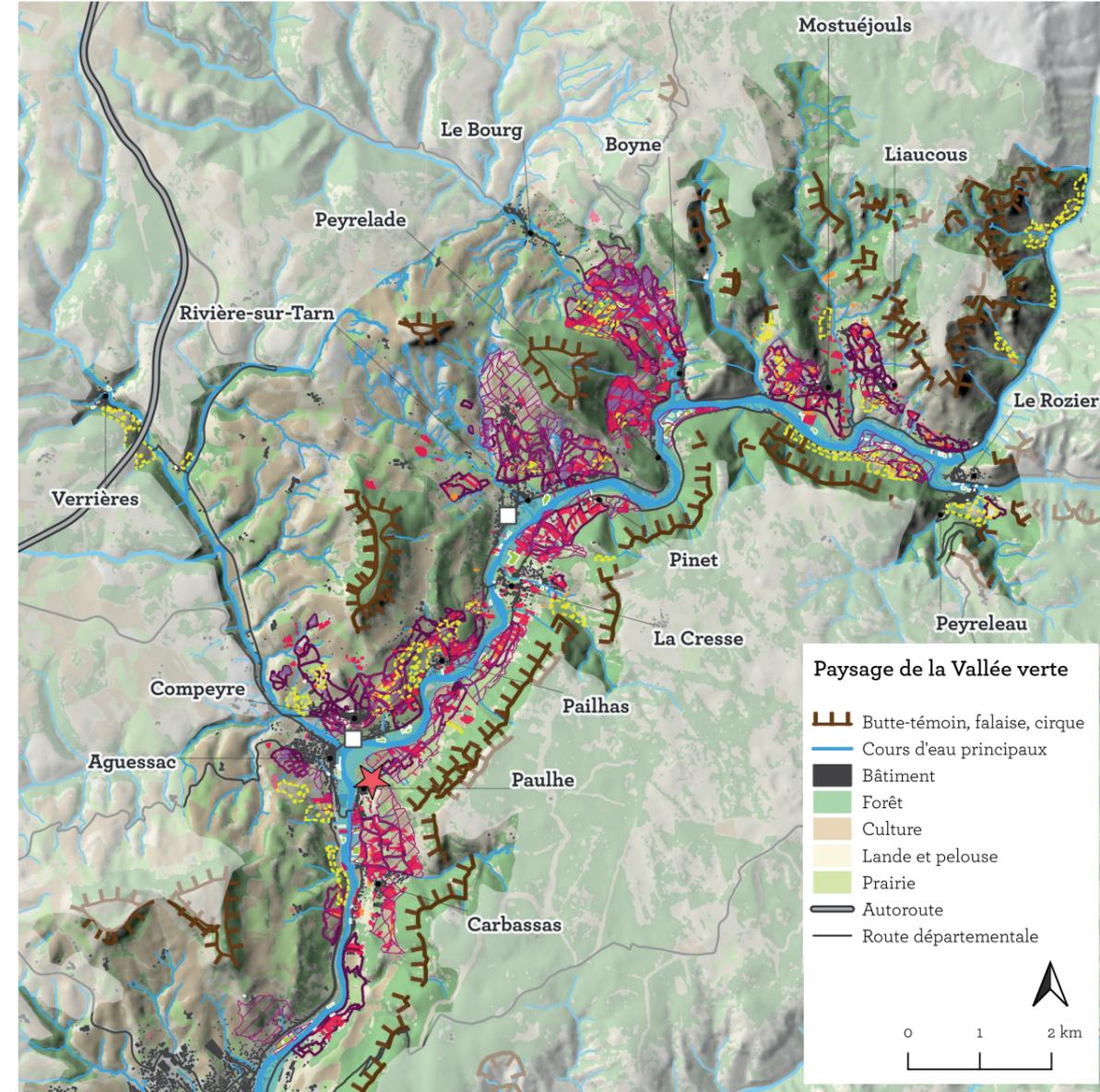
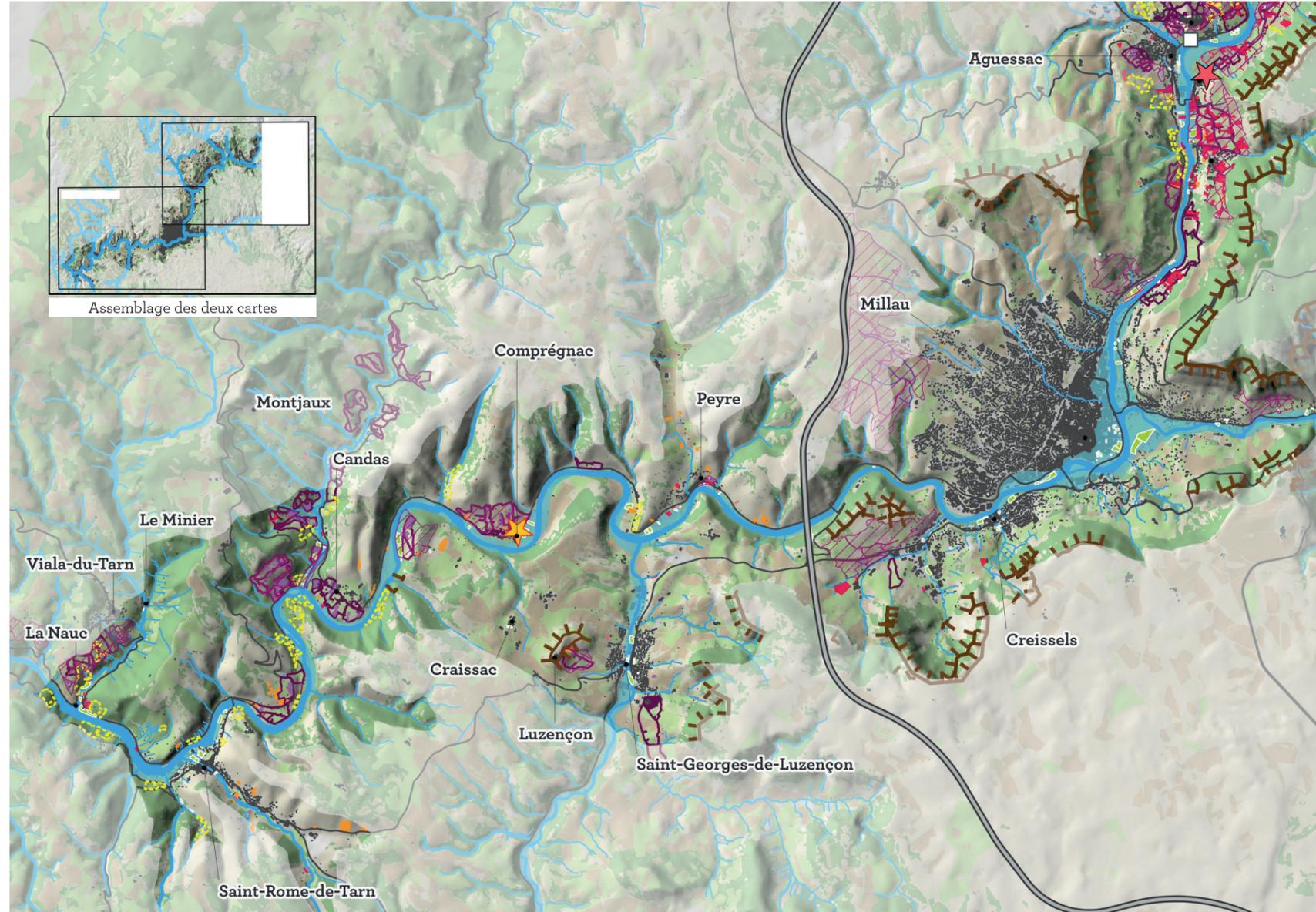
5

DÉVELOPPER LE MARAÎCHAGE, LA VIGNE ET DE NOUVELLES CULTURES ADAPTÉES AU CLIMAT

Complément de la production arboricole et viticole, le maraîchage ne couvre qu'une soixantaine d'hectares en Vallée verte. Les parcelles dédiées se trouvent le plus fréquemment sur des terrains alluvionnaires, donc à proximité de la rivière Tarn. Présentes dès la haute vallée, elles se signalent notamment à Millau avec le Jardin du Chayran, chantier d'insertion par le maraîchage, et à l'orée des Raspes avec les jardins familiaux de Saint-Rome-de-Tarn et une exploitation agricole au Mas de la Nauc, commune du Viala-du-Tarn. La diversification de la production maraîchère est un enjeu pour l'autonomie alimentaire du bassin de vie et suppose d'identifier les besoins locaux (oléagineux par exemple, ou plantes à parfum aromatique et médicinales). Le développement de nouvelles cultures, en plus de soutenir la tradition de la pluriactivité, peut contribuer au maintien des paysages caractéristiques de la Vallée verte, à travers la mise en culture des premières terrasses. Enfin, l'évolution de la biogéographie viticole, induite par le changement climatique, laisse présager un regain de dynamisme pour la vigne en vallée du Tarn.



LA CONSOLIDATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE SON ADAPTATION



Légende

Mesure 3 : Accompagner les arboriculteurs professionnels pour assurer la transition écologique et climatique des vergers

Mesure 4 : Accompagner les arboriculteurs pluriactifs pour maintenir leurs vergers

Mesure 5 : Développer le maraîchage, la vigne et de nouvelles cultures adaptées au climat

- Zone Agricole Protégée de la Vallée du Tarn
- Périmètre AOC Côtes de Millau
- Arboriculture professionnelle
- Arboriculture "pluriactifs"
- Viticulture
- Trufficulture
- Maraîchage
- Secteur potentiel de reconquête agricole
- Zone inondable
- Coopérative agricole et point de vente
- Maison de la Cerise
- Maison de la Truffe

Paysage de la Vallée verte

- Butte-témoin, falaise, cirque
- Cours d'eau principaux
- Bâtiment
- Forêt
- Culture
- Lande et pelouse
- Prairie
- Autoroute
- Route départementale

0 1 2 km

Données non exhaustives, à préciser dans la mise en oeuvre du programme d'actions



Canoës à Millau, au pied de la Puncho d'Agast



Orientation
3

**POUR L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE ET LA
CONCILIATION DES USAGES**



Les « spots » de pleine nature peuvent devenir victimes de leur succès : une fréquentation excessive ou irrespectueuse des milieux naturels peut accélérer la dégradation de ceux-ci, déjà vulnérables au changement climatique. Une réelle culture de la concertation s'est tissée entre les organisateurs d'événements sportifs outdoor, les collectivités, organismes publics et associations environnementales, en faveur de pratiques écoresponsables, soucieuses des sites et de la biodiversité. La sensibilisation doit s'étendre à l'ensemble des usagers, adeptes de la baignade et de la pêche par exemple, dont le seul piétinement peut impacter le lit de la rivière. La mise en place d'un dispositif d'information doit s'inscrire dans une démarche plus large de régulation de l'accueil, à travers l'aménagement d'accès aux sites et d'aires de stationnement. Cet encadrement des flux touristiques, cette médiation en faveur des bonnes pratiques, contribuent à ce que la Vallée verte devienne une destination d'excellence pour la pleine nature. L'amélioration qualitative de l'accueil, visible sur les berges du Tarn dans la traversée de Millau et sur l'aire de loisirs de Saint-Rome-de-Tarn, suppose aussi de réhabiliter des équipements touristiques en déshérence, tels que d'anciens villages vacances. Il semble pertinent de miser davantage sur la labellisation, p. ex. à travers la marque Valeurs Parc, des productions agricoles, de l'hébergement touristique, etc. Enfin, la construction d'un tourisme durable passe par une bonne conciliation des usages récréatifs et professionnels, pour une bonne cohabitation entre les pratiquants des loisirs de nature, les agriculteurs, les propriétaires et les riverains, au service des écosystèmes.

L'ORIENTATION 3 SE DÉCLINE EN DEUX MESURES



6

PLANIFIER PUIS AMÉNAGER LES AIRES D'ACCUEIL ET DE STATIONNEMENT

7

MIEUX CONCILIER LES USAGES DE LA RIVIÈRE ET ASSURER UN PARTAGE RAISONNÉ DE L'ESPACE



Itinérance et contemplation à Auriac, commune de Saint-Rome-de-Tarn

6

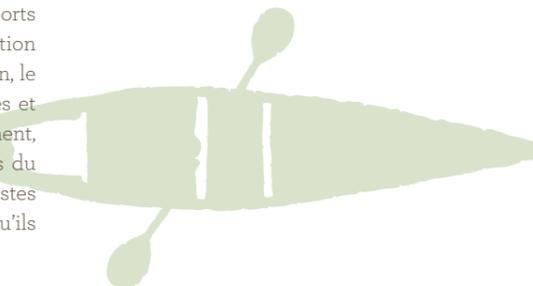
PLANIFIER PUIS AMÉNAGER LES AIRES D'ACCUEIL ET DE STATIONNEMENT

La régulation de l'affluence touristique sur les sites naturels s'impose en Vallée verte : création d'aires de stationnement, d'aires de services et d'information, en aval de Mostuéjols, restrictions pour la baignade en rivière, encadrement des loisirs nautiques (canoë-kayak en haute vallée, jet-ski à la base de loisirs saint-romaine...). Des éco-compteurs, déployés sur des sites naturels et patrimoniaux, permettent aujourd'hui de mieux évaluer la fréquentation des villages, des spots de baignade et de pleine nature, par exemple les abords de la via ferrata de Liaucous. De telles données doivent servir de socle à l'élaboration d'un schéma structurant pour la gestion des flux, préalable à l'acquisition du foncier nécessaire. Les aménagements devront être localisés en fonction des enjeux touristiques et de biodiversité et envisagés dans le souci de leur bonne intégration paysagère comme de leur résilience au changement climatique (écomatériaux...). Ils pourront s'accompagner d'une signalétique informative sensibilisant les visiteurs aux enjeux environnementaux et au respect de pratiques écoresponsables.

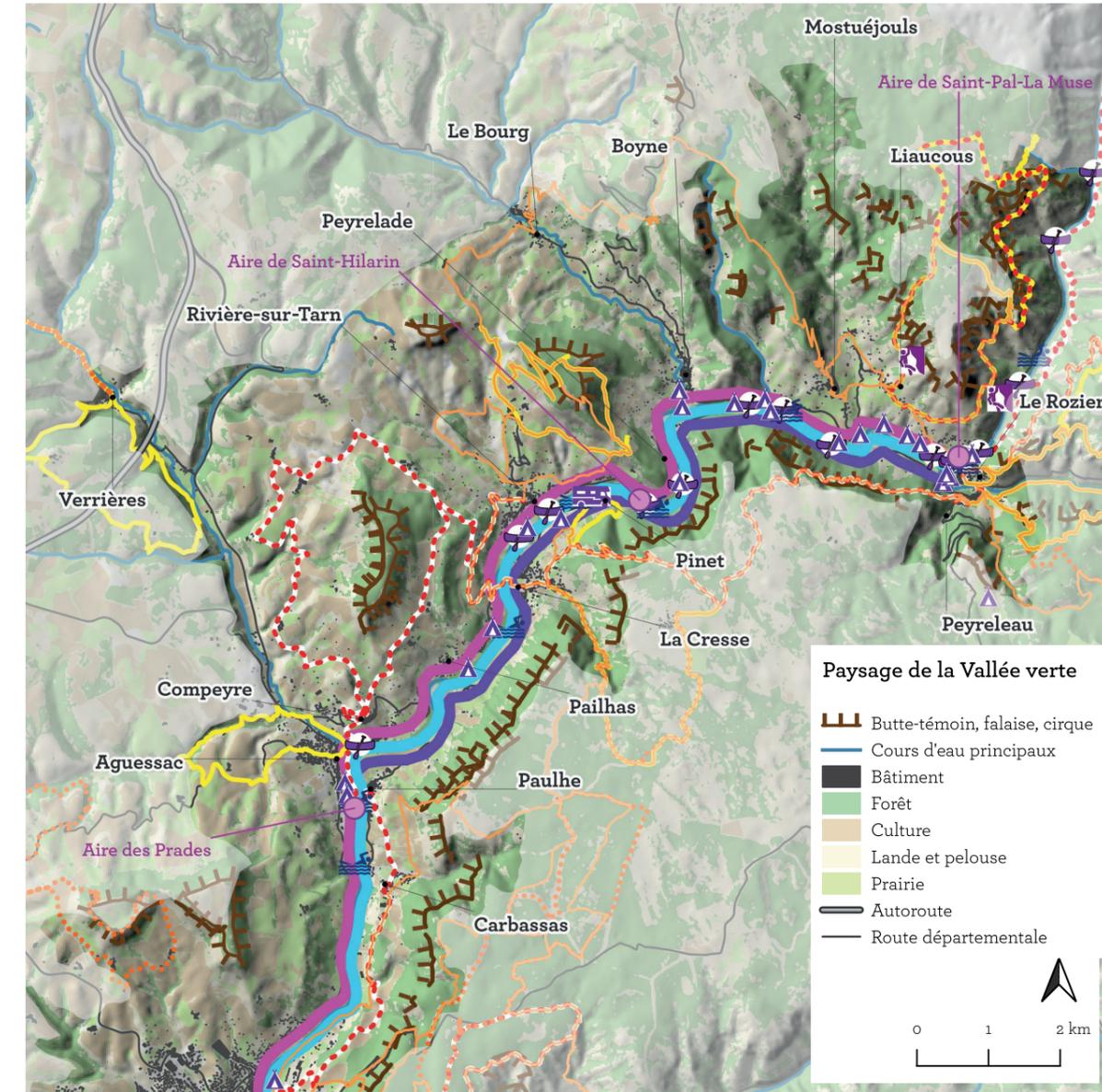
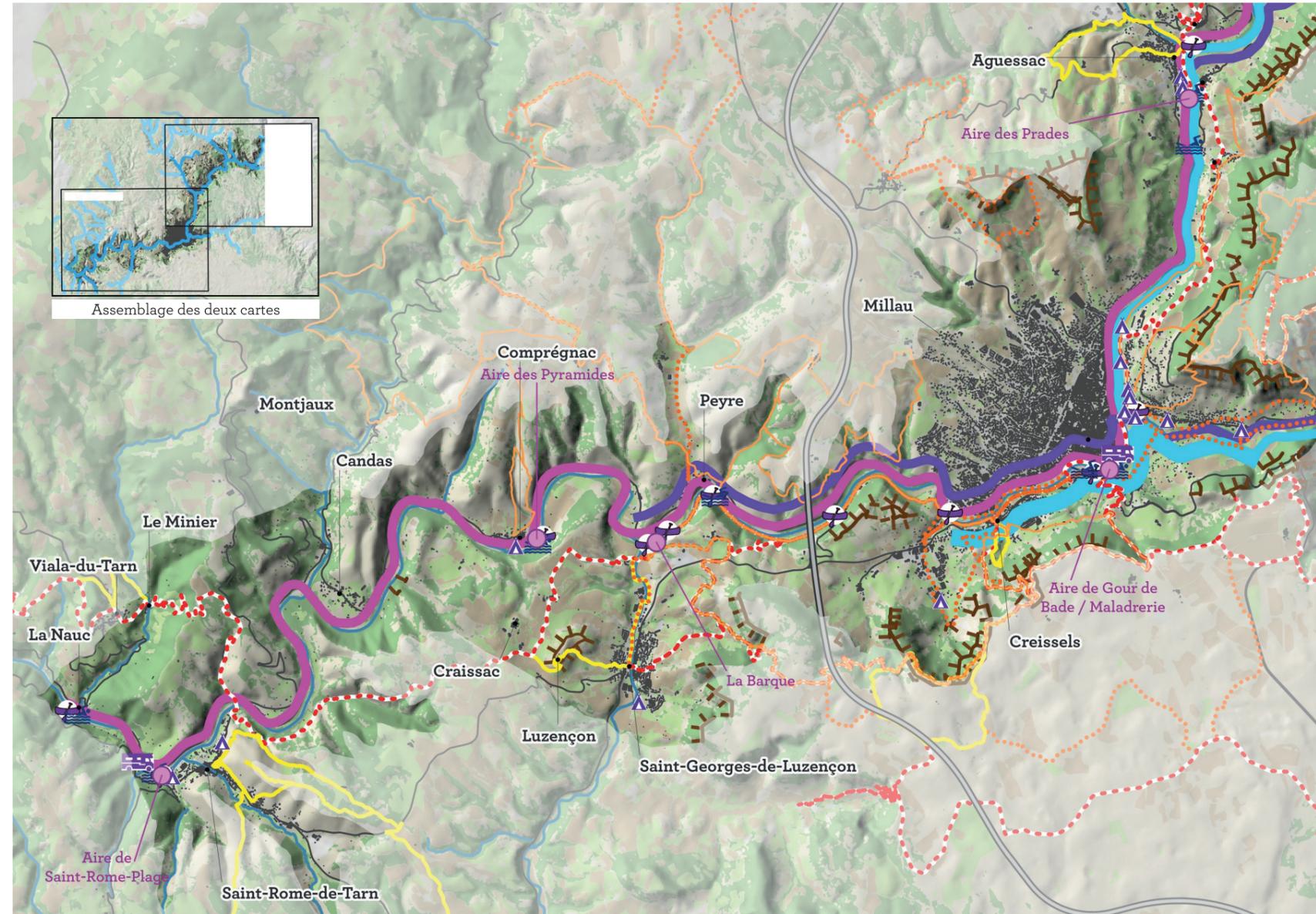
7

MIEUX CONCILIER LES USAGES DE LA RIVIÈRE ET ASSURER UN PARTAGE RAISONNÉ DE L'ESPACE

Sur un site très fréquenté en été comme le pont de la Muse à Mostuéjols, lieu de baignade et embarcadère pour les canoës-kayaks, les besoins portent non seulement sur la rénovation des équipements, mais encore sur un meilleur partage des usages. Cet exemple éloquent n'est pas isolé et, des plages sauvages aux bases de loisirs, la question de la conciliation des usages reste prégnante sur l'ensemble de la vallée du Tarn, plus spécialement en rivière (batellerie, sports nautiques, pêche, plages sauvages...). Par-delà un nécessaire travail de médiation et de sensibilisation des usagers, il apparaît pertinent de planifier et de rationaliser ce partage de l'espace. À cette fin, le Plan de paysage devra décliner à son échelle le schéma de conciliation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau, défini par le Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont. Simultanément, la conversion des prestataires touristiques, et en premier lieu des hébergements, aux valeurs du tourisme durable est susceptible de fluidifier la diffusion de bonnes pratiques et d'écogestes auprès des visiteurs, incitant d'autant plus aisément ceux-ci à se soucier des milieux naturels qu'ils fréquentent et de la ressource en eau.



L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET LA CONCILIATION DES USAGES



Légende

Mesure 6 : Planifier puis aménager les aires d'accueil et de stationnement

Mesure 7 : Mieux concilier les usages de la rivière et assurer un partage raisonné de l'espace

- Principaux espaces d'accueil et de loisirs
- Camping
- Aire de camping-car

Pratique de la baignade, du canoë-kayak et de la pêche (Source : étude SMBV Tarn Amont-KIPIK)

- Activité baignade : intensité forte
- Activité baignade : intensité moyenne
- Activité canoë : intensité moyenne
- Activité pêche : intensité moyenne
- Embarcadère/débarcadère canoë-kayak
- Site de baignade

Itinéraires activités de pleine nature

- GR
- GRP
- PR
- VTT
- Trail
- Via ferrata, escalade

Paysage de la Vallée verte

- Butte-témoin, falaise, cirque
- Cours d'eau principaux
- Bâtiment
- Forêt
- Culture
- Lande et pelouse
- Prairie
- Autoroute
- Route départementale



Orientation

4

POUR LA QUIÉTUDE
ET LA RÉSILIENCE
DU CADRE DE VIE

L'homogénéité de la Vallée verte, par-delà ses variantes paysagères d'amont en aval, tient au « bien vivre » qu'elle propose à ses habitants.

La construction d'un cadre de vie apaisé a partie liée avec les enjeux de résilience au changement climatique. Dans l'agglomération Millau-Creissels comme au sein des villages, le réaménagement des espaces publics doit, en harmonie avec l'architecture locale, donner lieu à la création d'îlots de fraîcheur, par l'utilisation de matériaux idoines, par la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, par l'inertie thermique des bâtiments riverains.

La rénovation de l'habitat, en partie ancien, doit s'envisager sous l'angle de la performance énergétique et, partant, du bien-être (logement passif ou basse consommation, luminosité, confort thermique...). Sur un territoire sillonné par quatre routes départementales et sous forte dépendance de la voiture individuelle, les liaisons entre les bourgs doivent favoriser les mobilités actives et décarbonées, dont la marche quotidienne, bienfaites pour la santé : pistes cyclables et piétonnes, voies vertes, autostop sécurisé, transport à la demande... En symbiose avec les circuits courts de consommation, cette rénovation de l'espace urbain-rural peut contribuer à la santé publique et à la résilience des bourgs de la Vallée verte. Il s'agit encore, en soutenant l'émergence de solutions solidaires (tiers-lieux, épiceries sociales, repair'cafés, démarches d'aller vers), de conforter le maillage territorial qui gravite autour de Millau-Creissels, afin d'assurer l'accès de tous aux services, aux équipements, aux loisirs.

L'ORIENTATION 4 SE DÉCLINE EN TROIS MESURES



8 COMPLÉTER LES LIAISONS DOUCES ET DÉVELOPPER LES MOBILITÉS SOLIDAIRES

9 REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

10 RÉHABILITER L'E BÂTI VACANT DANS LES VILLAGES



Aguessac, son viaduc ferroviaire et, au fond, le viaduc autoroutier de Verrières

8 COMPLÉTER LES LIAISONS DOUCES ET DÉVELOPPER LES MOBILITÉS SOLIDAIRES

Le fond de la vallée du Tarn, à l'inverse des contreforts des causses qui accusent un fort dénivelé, se prête aux modes de déplacement doux et actifs, tant pour la promenade en bord de rivière que pour des trajets quotidiens décarbonés.

Sous l'égide de la Communauté de communes Millau Grands Causses, un projet de cheminement cyclable doit relier, d'ici 2030, le bourg du Rozier à la voie verte Millau/Saint-Georges-de-Luzençon en longeant le Tarn. Simultanément, la sécurisation de la chaussée pour les multi-usages, sur les routes départementales qui desservent la vallée, est un souhait partagé par de nombreuses communes. Un enjeu est de développer les mobilités douces et solidaires en Vallée verte, en proposant des solutions de covoiturage, en tissant des liaisons douces entre villages voisins ou entre bourgs et hameaux, et en installant des équipements ad hoc : bornes de recharge pour vélo électrique, racks vélos, mobilier piéton, signalétiques spécifiques... Il s'agit de créer un maillage qui rejaillisse sur l'identité environnementale de la vallée du Tarn et apporte, au surplus, une valeur ajoutée touristique.

9 REQUALIFIER LES ESPACES PUBLICS

Qu'il s'agisse de la requalification du centre historique de Saint-Georges-de-Luzençon ou de la réhabilitation de l'îlot des Sablons en centre ancien de Millau, l'espace public se réinvente peu à peu dans les communes de la Vallée verte.

En lien avec l'objectif Zéro artificialisation nette, la résilience urbaine suppose d'aménager des îlots de fraîcheur, en désimperméabilisant et en végétalisant les espaces publics : plantation d'arbres, de plantes, création de jardins... Il s'agit de favoriser le rafraîchissement urbain face à l'élévation des températures, de permettre l'infiltration de l'eau, mais encore de créer des lieux de socialisation, au moyen d'aménagements publics concertés et du soutien aux initiatives de type épicerie sociale, commerces de village, tiers-lieux...

Les difficultés liées aux rénovations en cœurs de village ou en centre ancien sont toutefois telles qu'il importe d'accompagner les communes dans ces opérations bienfaites pour le cadre de vie, la santé publique et le lien social.

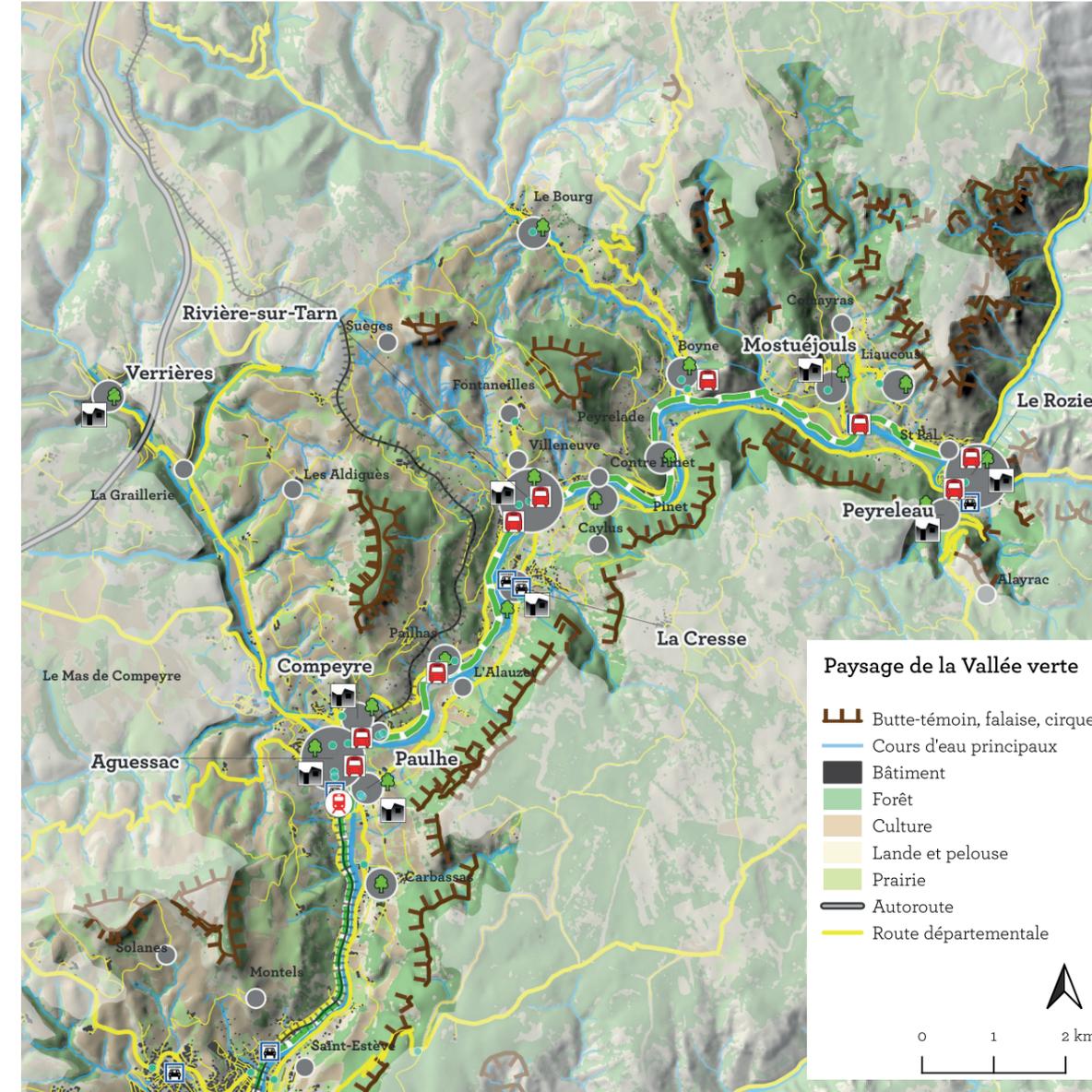
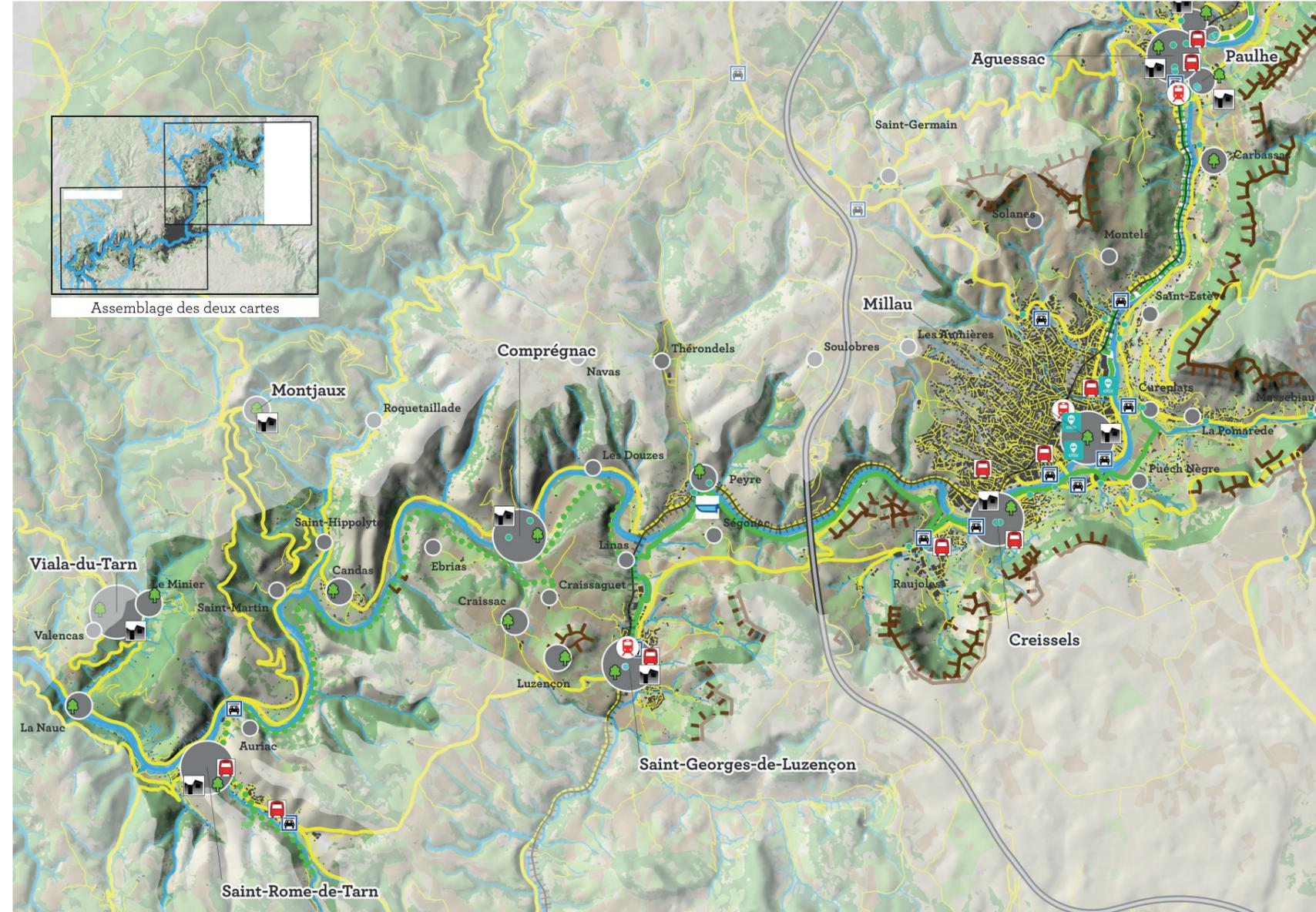
10 RÉHABILITER LE BÂTI VACANT DANS LES VILLAGES

Sur l'ensemble de la Vallée verte, la vacance de l'habitat est endiguée par l'attractivité touristique et ne dépasse pas 6,8%.

Ce taux ne doit néanmoins pas masquer l'ancienneté du parc des logements, antérieurs à 1946 pour 35% d'entre eux. Aussi la problématique doit-elle être étendue à l'habitat vétuste et indigne. La réhabilitation de l'habitat sur toutes les localités de la vallée doit favoriser, aussi bien, le parcours résidentiel des actifs, la location pour les saisonniers, la résilience du bâti au changement climatique, la résorption des points noirs paysagers dans les centres anciens. Il s'agit de mobiliser l'éventail des outils d'incitation à la rénovation du logement ou de lutte contre l'habitat indigne, outils dont certains sont déjà activés par endroits (OPAH-RU, permis de louer, sur la Communauté de communes Millau Grands Causses). L'analyse du bâti vacant, comme à Paulhe avec le CAUE, la recherche puis l'intégration patrimoniale de biens vacants et sans maître, sont autant de démarches à déployer sur l'ensemble de la vallée, en apportant aux communes un accompagnement technique.



LA QUIÉTUDE ET LA RÉSIENCE DU CADRE DE VIE



Données non exhaustives, à préciser dans la mise en oeuvre du programme d'actions.



Les caves d'Entre-Deux-Monts à Fontaneilles, commune de Rivière-sur-Tarn



Orientation

5

**POUR LA PRÉSERVATION
DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE
ET DU PETIT PATRIMOINE BÂTI**



L'identité paysagère de la Vallée verte tient à la fois à la diversité de ses milieux - landes, prairies, vergers, bocages - et à la singularité de son patrimoine vernaculaire, fortement lié à la viticulture, l'arboriculture et l'élevage ovin traditionnels. Le village de caves d'Entre-Deux-monts à Fontaneilles (Rivière-sur-Tarn), les caselles de Comprégnac, les terrasses cultivables sur les coteaux de Saint-Rome-de-Tarn, mais encore les pigeonniers de Compeyre ou du Minier (Viala-du-Tarn) sont autant de motifs qui se nichent parmi les reliefs ou qui les soulignent. La préservation des paysages de la vallée du Tarn et la lutte contre leur banalisation supposent de freiner l'embroussaillage des milieux ouverts, auxquels est inféodée une biodiversité spécifique, par le maintien et la consolidation de l'activité agricole (arboriculture, viticulture, trufficulture, pastoralisme...). Ils nécessitent également de protéger, réhabiliter et valoriser le patrimoine rural vernaculaire, parfois en déshérence. La restauration des terrasses - ce que l'on nomme les « faïsses » - peut s'inscrire précisément dans un projet de mise en culture - par exemple de plantes aromatiques, médicinales et à parfum - et s'accompagner, comme à Verrières, d'une valorisation pédagogique, sociale et récréative. De plus, dans le contexte du changement climatique, la réhabilitation des surfaces cultivables et le maintien des milieux ouverts contribuent à la prévention des feux de forêt et de végétation, dont le risque s'accroît fortement, comme les incendies à Mostuéjols et à Comprégnac en ont témoigné en 2022.

Anciennes terrasses cultivables sur les coteaux de Comprégnac

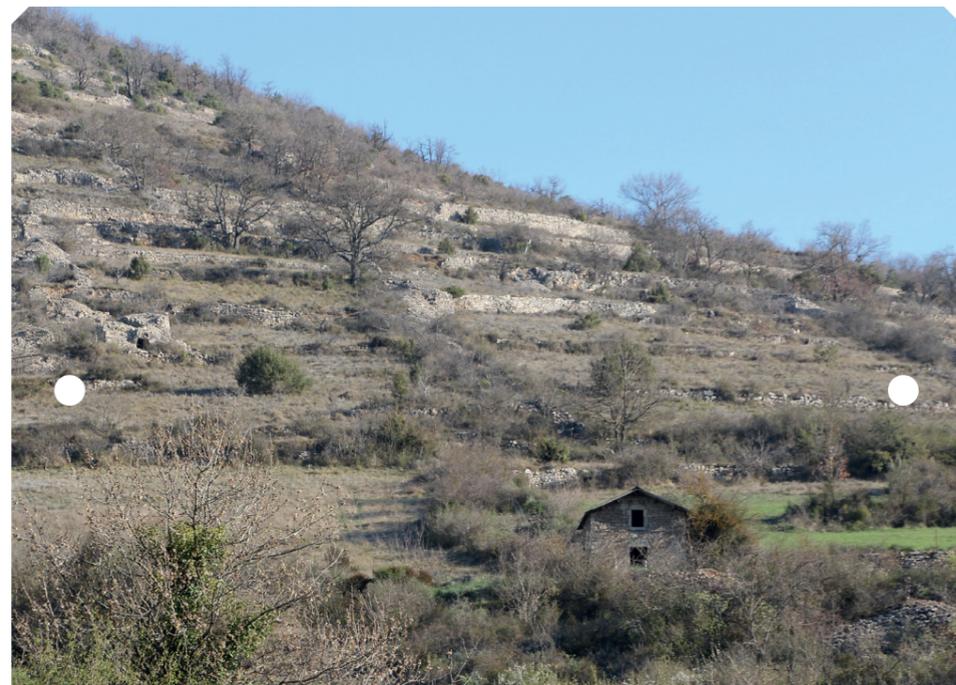
L'ORIENTATION 5 SE DÉCLINE EN TROIS MESURES



11 LUTTER CONTRE L'ENFRICHEMENT

12 RÉHABILITER LES « FAÏSSES »

13 RÉHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI VERNACULAIRE EMBLÉMATIQUE



11 LUTTER CONTRE L'ENFRICHEMENT

Endiguer l'enfrichement des parcelles et, plus encore, reconquérir les espaces cultivables embroussaillés : ces objectifs ont trait aussi bien à la préservation des paysages de la Vallée verte qu'à sa reconquête agricole. À ce jour, l'enfrichement se stabilise. Il se concentre essentiellement sur les coteaux les plus pentus, les plus secs, et sur les terrasses. La maîtrise et la résorption du processus doivent contribuer au maintien d'une biodiversité inféodée aux milieux ouverts (prairies, vergers...) et répondre aux obligations légales de débroussaillage qui s'imposent aux particuliers comme aux communes. Les violents incendies de l'été 2022 ont rappelé l'urgence de dispositions préventives face aux broussailles qui accélèrent la propagation du feu. Enfin, si l'enfrichement équivaut à un constat de déprise agricole, la lutte contre celui-là doit cibler les espaces les plus propices à une remise en culture.

12 RÉHABILITER LES « FAÏSSES »

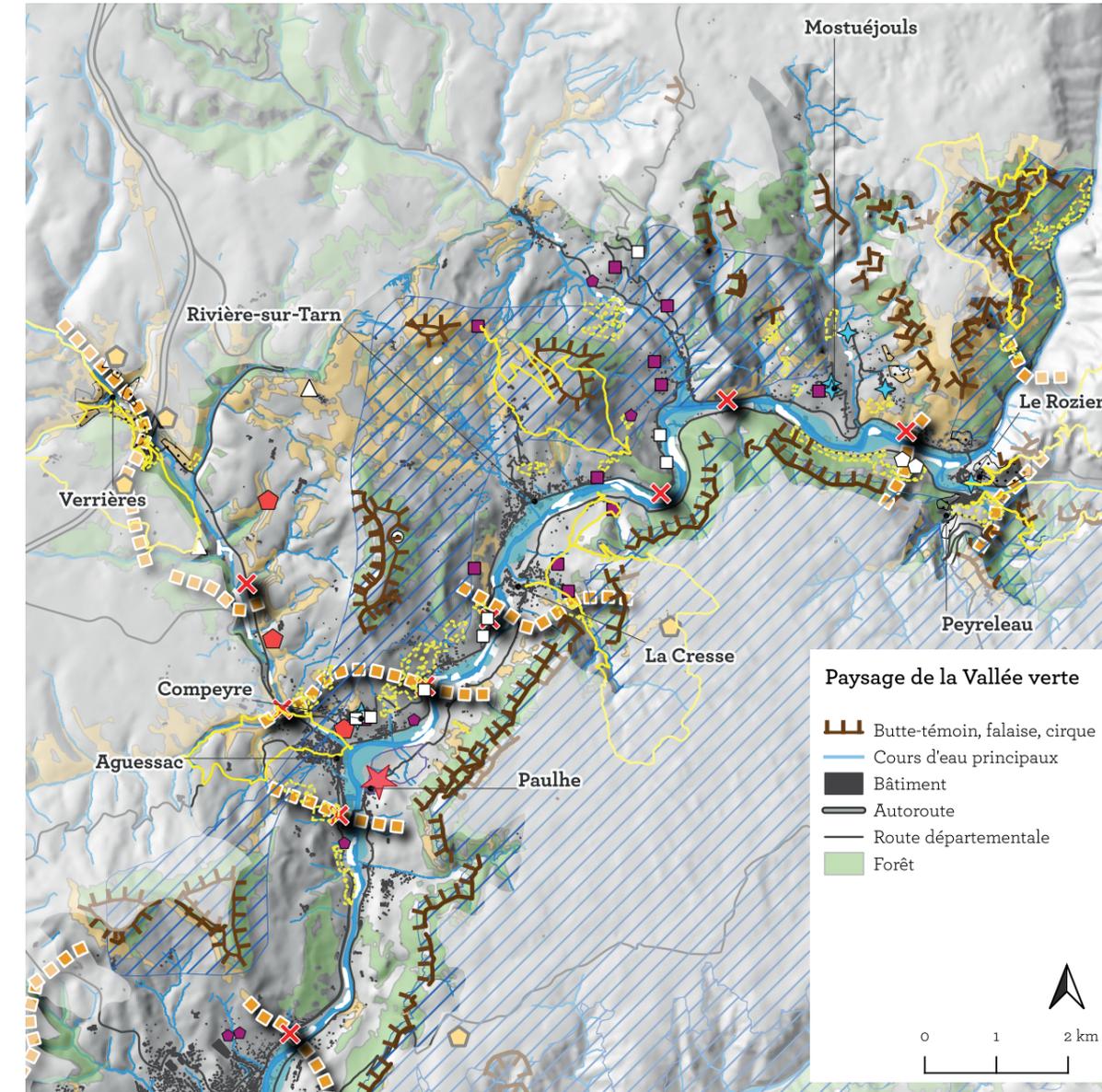
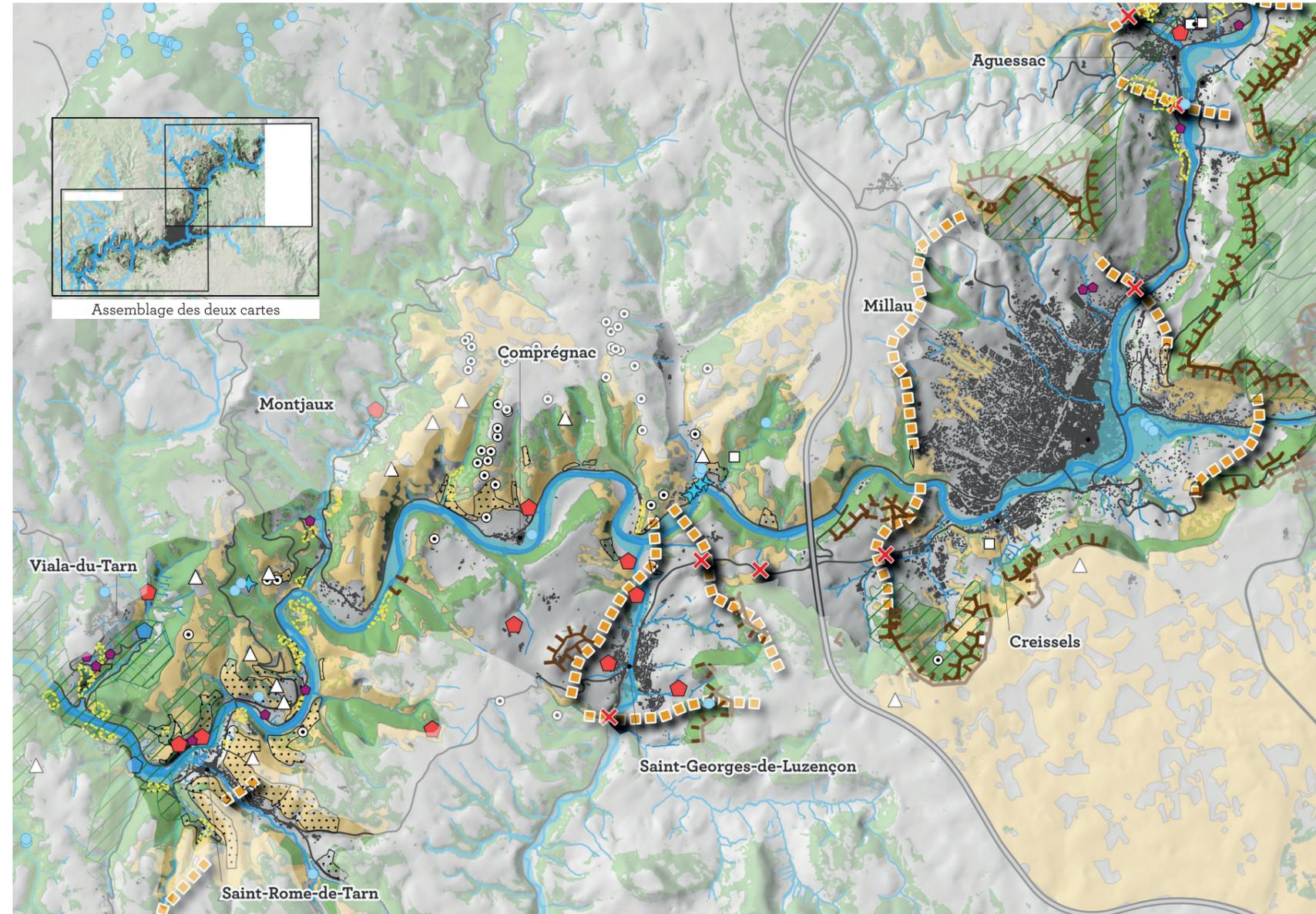
Les terrasses du Puech d'Auriac, au-dessus du méandre formé par la rivière en amont immédiat de Saint-Rome-de-Tarn. Celles du versant opposé, témoignages de la culture ancienne de la vigne et de l'amandier à l'orée des Raspes. Celles de Saint-Martin à Montjoux, également appelées « banquettes » et dédiées à la vigne. Celles de Comprégnac, sur les coteaux en rive droite du Tarn. Celles de Verrières, dans la vallée du Lumansonesque, affluent du Tarn. Celles de la haute vallée du Tarn, étagées au pied des Causses, à Liaucous et à Peyreleau... Les faïsses, ces terrasses cultivables sur les ubacs ou les adrets, délaissées au moment de la mécanisation agricole, sont des éléments paysagers caractéristiques de la Vallée verte. Certaines amorcent une renaissance. Pour d'autres, leur réhabilitation est conditionnée aussi bien à la maîtrise du foncier qu'à la faisabilité des travaux. Si ceux-ci peuvent donner lieu à des chantiers participatifs et de formation, il s'agit, en tout état de cause, d'opérations considérables.

13 RÉHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI VERNACULAIRE EMBLÉMATIQUE

Si la Vallée verte présente des édifices historiques de valeur (château de Peyrelade, chapelles Notre-Dame-des-Champs à Mostuéjols, Saint-Martin-de-Pinet à La Cresse...), la notion de patrimoine bâti emblématique recouvre ici le seul patrimoine vernaculaire, en prise avec l'histoire et la tradition agricoles de la vallée du Tarn. Elle englobe par exemple les caves à vins de Compeyre et de Fontaneilles (village de caves d'Entre-Deux-Monts), les caselles (abris de berger) de Comprégnac, les oustals (maisons de vigne), les pigeonniers ou encore les murets de pierre sèche du domaine communal. Ce patrimoine vernaculaire appartient au cadre de vie des habitants et de la biodiversité. Sa revalorisation devra porter en priorité sur les ouvrages liés à l'eau, afin de permettre dès que possible leur remise en usage (enjeu d'adaptation au changement climatique), puis sur les caves, ouvrages remarquables. Ce travail pourra s'accompagner d'une démarche participative, à travers des réunions de recensement du patrimoine bâti vernaculaire par commune ou des animations, notamment auprès du public scolaire.



LA PRÉSERVATION DE LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE ET DU PETIT PATRIMOINE BÂTI



Légende

Mesure 11 : Lutter contre l'enfrichement

Mesure 12 : Réhabiliter les « faïsses »

Mesure 13 : Réhabiliter le patrimoine bâti emblématique

- Maison de la Cerise
- Maison de la Truffe
- Sentier de découverte M. Clapassou (CCMGC)
- Itinéraire de petite randonnée

Patrimoine vernaculaire

- Amanderaie
- Caselle
- Cave bâtarde
- Cave à vin
- Clapas
- Fontaine
- Grange
- Jasse
- Maison de vigne
- Moulin
- Pigeonnier
- Zone de terrasses abandonnées
- Zone potentielle de reconquête agricole

Biodiversité

- Zone Natura 2000 (ZPS - Directive Oiseaux)
- Corridors écologiques des milieux ouverts
- Points de perturbation sur les corridors écologiques
- Milieus humides
- Réservoir de biodiversité des milieux ouverts

Données non exhaustives, à préciser dans la mise en oeuvre du programme d'actions



La Vallée verte du Tarn côté amont, au Rozier et à Peyreleau...



... et côté aval, au Mas de la Nauq, commune du Viala-du-Tarn.



◆◆◆

**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 – 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr

